AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1329
FR0004175842-FS0718

20 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2018, la société par actions simplifiée Lafayette Pierre[1] (51 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2018, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 290 845 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 18,91% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SELECTIRENTE hors marché.

[1] L'actionnariat de Lafayette Pierre est composé d'institutionnels et de personnes physiques, sans actionnaire majoritaire ou de référence. Lafayette Pierre est présidée par Lafayette Gestion, une société contrôlée par M. Laurent Guize.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 537 873 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.